



Approbation du procès-verbal de la séance du 15 juin 2026

DEL02_2026_09_28

En exercice : 29
Présents : 23
Votants : 27

Le vingt-huit septembre deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de Languidic s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme LE DRÉAN, Maire.

Présents : LE DRÉAN Jérôme, DU PRÉMORVAN Erika, EVANO Thomas, LE TEXIER Jennifer, AVRY Laurent, HÉRON Carole, LE STRAT Didier, EVANNO Sophie, MOUTON Serge, LE BEL Audrey, BOCQUILLON Olivier, CONGRATEL Aline, DINASQUET Carolyn, CONNAN LE QUÉRÉ Mélanie, HEURTEBIZE Stanislas, LE RUYET Brigitte, BERTHAULT Tiffany, COEFFIC Sébastien, LANNEZ Sabine, BLANCHET Hervé, MALRY Cécile, MARETTE Nadège, LE GAL Patrick.

Absents excusés : LE GAL Claude, DE COUESBOUC Régis, CONAN Benjamin, DIARD Florent, AUGUEUX Sylvie, DUVAL Laurent.

Pouvoirs : Régis DE COUESBOUC donne pouvoir à Carolyn DINASQUET, Florent DIARD donne pouvoir à Erika DU PRÉMORVAN, Sylvie AUGUEUX donne pouvoir à Jérôme LE DRÉAN, Laurent DUVAL donne pouvoir à Patrick LE GAL.

Le secrétariat a été assuré par : AVRY Laurent.

Rapporteur : Monsieur Jérôme LE DRÉAN

↳ Le Maire informe l'assemblée :

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 15 juin 2026 a été rédigé par Madame Carole HÉRON, secrétaire de séance.

↳ Le Maire propose à l'assemblée :

Il appartient aux membres du Conseil municipal présents de le modifier ou de l'approuver.

↳ **Le Conseil municipal après en avoir délibéré,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-15 ;

3 APPROUVE le procès-verbal de la séance du 15 juin 2026.

ADOPTÉ : à l'unanimité des présents le 15 juin 2026 et présents ce jour ou ayant donné pouvoir.

PJ : PV du 15.06.2026.

Fait à Languidic, le 30 septembre 2026

Le secrétaire de séance,

Laurent AVRY

Le Maire,

Jérôme LE DRÉAN

